



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Délégation de fonction et de signature à  
**Madame HUSSENET GOURDE Coralie**  
Adjointe de Quartier

DGA Ressources Internes et  
Modernisation  
Direction des Finances, de la  
Commande Publique, des Affaires  
Juridiques et Immobilières

DFCPAJI\_AR2026\_0137

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-2-1 relatif aux Adjointes de Quartier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-31 et L. 2122-32 conférant au Maire ainsi qu'aux Adjointes la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du Maire du 28 mars 2026 ;

Vu la délibération n°3 du 28 mars 2026 fixant à 20 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°4 du 28 mars 2026 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0114 du 28 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame HUSSENET GOURDE Coralie, Adjointe de Quartier ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne marche des affaires communales, d'attribuer à **Madame HUSSENET GOURDE Coralie**, Adjointe de Quartier, une délégation de fonction et de signature ;

## ARRETONS

**Article 1** – Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Madame HUSSENET GOURDE Coralie**, Adjointe de Quartier en charge des quartiers **Marlière / Croix-Rouge et des foires et des marchés**.

**Article 2** – Cette délégation comprend notamment délégation de fonction dans les domaines suivants :

- Les foires et marchés ;
- La relation avec les habitants et la vie des quartiers Marlière / Croix-Rouge ainsi que la coordination des travaux de ces Conseils de Quartier.

**Article 3** - La délégation comprend l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux dans le champ des domaines repris à l'article 2 de la présente délégation. Elle inclut également la coordination des acteurs concernés, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, ainsi que l'inscription dans les réseaux d'information, de concertation et de partenariat en lien avec les domaines délégués.

**Article 4** - Dans le champ de sa délégation, **Madame HUSSENET GOURDE Coralie**, reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances et pièces administratives ;
- Les certificats d'affichage, de conformité et de caractère exécutoire des actes de la collectivité ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune.

La signature sera précédée de la mention :

Par délégation du Maire  
Nom, Prénom et fonction du signataire

**Article 5** – **Madame HUSSENET GOURDE Coralie** est également subdéléguée aux attributions confiées au Maire en vertu de la délibération n°7 du 28 mars 2026 et pourra à ce titre :

- 25°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant ;

La signature sera précédée de la mention :

Pour le Maire  
Nom, Prénom et fonction du signataire

**Article 6** - **Madame HUSSENET GOURDE Coralie** est habilitée, par délégation, à procéder à la célébration des mariages à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté. Ladite délégation est consentie pour toute la durée du mandat actuel de **Madame HUSSENET GOURDE Coralie**. Elle ne fait pas obstacle à la possibilité de confier, à titre ponctuel ou temporaire, la célébration des mariages à un autre conseiller dûment habilité.

**Article 7** – Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0114 du 28 mars 2026.

**Article 8** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

**Article 9** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 MAI 2026**

**Doriane BECUE**  
Maire de Tourcoing

Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :



Accusé réception en Préfecture le : **12 MAI 2026**

Publié sur le site Internet le : **12 MAI 2026**



*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_AR2026\_137 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/05/2026

Objet : Arrêté de délégation - Madame HUSSENET

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 12/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_AR2026\_0137 = Arr\_t\_ de d\_l\_gation = Madame HUSSENET GOURDE.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260512-DAJI\_AR2026\_137-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/05/2026

